

Octobre 2025

Rivière.
du·Loup



TOUTE

LA VILLE

EN PARLE!



ÉLECTIONS MUNICIPALES

PAGES 2 À 4

PRIORITÉS
CANDIDATS
DISTRICTS

VIENS VOTER
POUR CHOISIR
CE QUI T'ENTOURE

Autopartage : à vous le volant!

La Ville met maintenant à la disposition des citoyens un des véhicules électriques de sa flotte. Cette nouvelle option vise à favoriser la mobilité durable sur notre territoire et à optimiser la valeur collective de ce bien public.

TEXTE EN PAGE 7



Rues
**L'asphalte sous
la loupe**
PAGE 5



Toponymie
**Une rue nommée
à la mémoire
d'une pionnière**
PAGE 6



Loisirs
**Fin de chapitre
pour deux
vétérans**
PAGE 8

ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'affaire de tous!



Comme dans toutes les autres municipalités du Québec, des élections se tiendront à Rivière-du-Loup le 2 novembre.

C'est M^e Molie DeBlois Drouin, greffière à la Ville de Rivière-du-Loup depuis 2023, qui agit cette année à titre de présidente d'élections. Un défi qui l'emballe, malgré les longues heures qu'il implique. « Le municipal, ça demeure le palier de gouvernement dont les compétences ont le plus grand impact sur le quotidien des citoyens et de la collectivité. Alors travailler au bénéfice de l'exercice électoral, c'est vraiment motivant! »

Ce sont en effet les décisions municipales qui influencent les loisirs, la culture, le réseau routier, l'urbanisme, le zonage, le logement, l'accès à l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et tellement plus encore. À l'échelle du Québec, on estime que près des deux tiers des infrastructures publiques sont sous la responsabilité des municipalités.

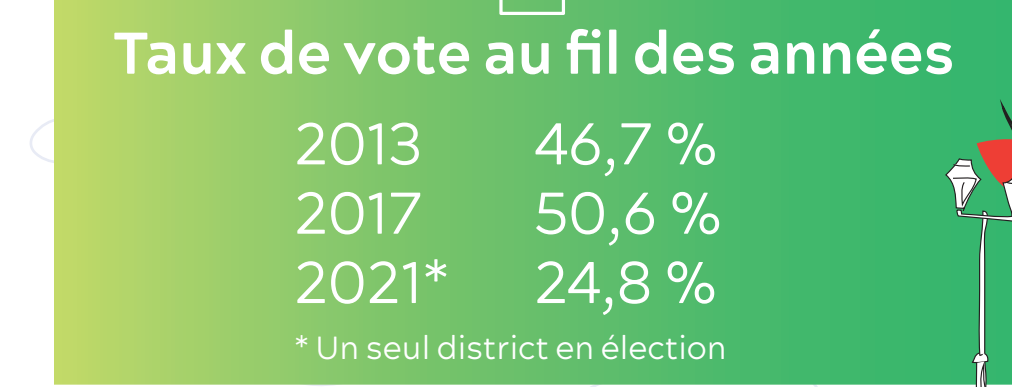


Concrètement, le rôle de la présidente d'élections est d'assurer le bon déroulement de l'élection, avec l'appui d'une équipe compétente et diversifiée. Recrutement de personnel, période de mise en candidature, révision de la liste électorale et jours de vote, rien n'est laissé au hasard.

« Le mot *démocratie* a été formé de deux mots signifiant *peuple* et *pouvoir*. C'est important que les citoyens se rappellent que le pouvoir est aujourd'hui entre leurs mains et mon rôle, justement, est de favoriser le meilleur accès à la démocratie. »

TERRAINS SPORTIFS GESTION DE L'EAU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PISTES CYCLABLES RUES





LE 2 NOVEMBRE, ON VOTE!

N'oubliez pas votre carte de l'électeur. En plus de vous assurer de vous présenter au bon endroit, elle permettra d'accélérer le traitement de chaque électeur et la fluidité sur les lieux de vote.

- De la Pointe**
École de la Grande-Ourse
66, rue Alice-Savard
- De la Rivière**
École internationale
Saint-François-Xavier
8, rue Pouliot
- De la Plaine**
École La Croisée 1
10, rue Vézina
- Fraserville**
École secondaire de Rivière-du-Loup
320, rue Saint-Pierre
- Saint-Patrice**
École Joly
72, rue Joly
- De l'Estuaire**
École Roy
55, rue du Rocher



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Candidats en lice

Voici les candidates et candidats ayant formellement déposé un bulletin dans les délais requis, au terme de la période de mise en candidature.



MAIRIE



Mario Bastille
(maire sortant)



Christian Pelletier

DISTRICT DE FRASERVILLE



Valérie Bélanger



Régent Raymond



Tommy Turcotte

DISTRICT DE L'ESTUAIRE



Samuel Castonguay



Richard Lemieux



Jean-François Moïse



Martine Viel

ÉLUS PAR ACCLAMATION

André Beaulieu, district de la Plaine
Carl Thériault, district de la Pointe

Edith Samson, district de la Rivière
Sylvie Vignet, district de Saint-Patrice



Le maire et les conseillers jouent des rôles complémentaires, chacun ayant des responsabilités spécifiques qui contribuent à la gestion et au développement de la municipalité. Leur collaboration est essentielle pour répondre aux besoins de la communauté et assurer une gouvernance efficace.

MAIRESSE OU MAIRE

La personne qui occupe ce poste est la plus haute autorité d'une municipalité et représente officiellement la population. Elle agit comme porte-voix auprès des autres gouvernements et préside les séances du conseil municipal. Elle peut également siéger à des comités exécutifs et participer à d'autres instances démocratiques, comme les conseils régionaux.

Elle supervise également l'administration municipale, propose des orientations politiques et a le droit de surveillance et de contrôle sur les services municipaux. En cas d'urgence, elle peut prendre des décisions sans attendre l'approbation du conseil.

Finalement, elle participe à la prise de décisions lors des assemblées du conseil, mais n'est pas obligée de voter. Elle possède un droit de veto qui suspend les décisions du conseil, pouvant être renversé à la séance suivante par une nouvelle adoption à majorité.

Deux projets pilotes

Rivière-du-Loup prend part à deux projets pilotes d'Élections Québec pour la présente élection.

D'abord, les bulletins de vote seront illustrés des photos des candidates et candidats, afin de permettre aux électeurs de les reconnaître plus aisément et faciliter également l'exercice du droit de vote pour les personnes ayant des difficultés de lecture.

Rivière-du-Loup fait par ailleurs partie des villes qui ont levé la main pour participer au programme **Électeurs en herbe**, dans le but d'initier les jeunes au processus électoral et à l'importance de l'exercice démocratique. Dans chaque lieu de vote, les enfants pourront ainsi se rendre à leur propre boîte de scrutin, pour répondre à une question spécialement conçue pour eux.

Le message est lancé, amenez vos enfants lorsque vous viendrez voter le 2 novembre!



Saviez-vous que?

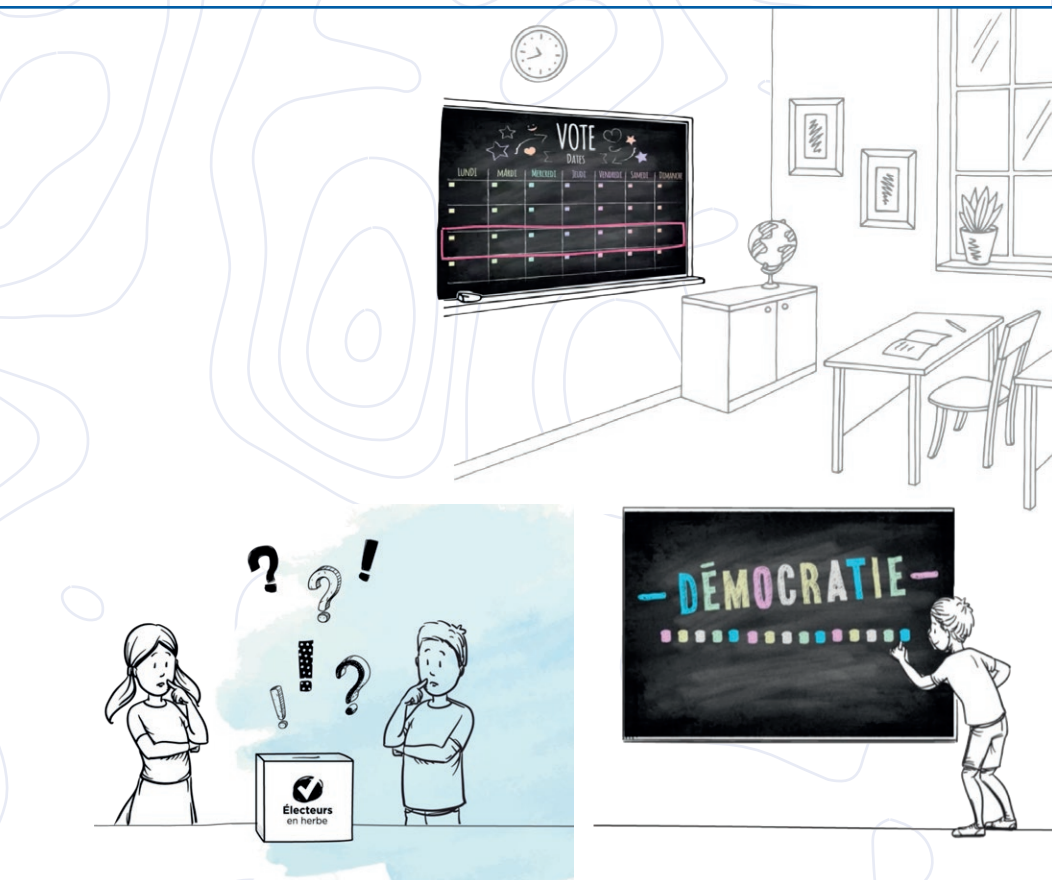
Les décisions du conseil doivent prendre la forme de règlements ou de résolutions.

Les élus ne peuvent pas prendre de décisions qui lient la municipalité hors des séances du conseil.

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les conseillères et conseillers représentent les intérêts de leur communauté et sont souvent les premiers à entendre les préoccupations des citoyens. Ils assistent aux assemblées du conseil, participent aux discussions et votent sur les propositions. Ils ont l'obligation de voter, sauf en cas de conflit d'intérêts.

Les conseillers peuvent être nommés à des commissions ou se voir attribuer des dossiers spécifiques pour approfondir des sujets afin d'éclairer le conseil dans ses décisions. En l'absence du maire, un conseiller peut être désigné comme maire suppléant pour remplir ses fonctions.



Une amitié est née!



C'était au tour de Rivière-du-Loup de recevoir à la mi-septembre une délégation venue de Périgueux, en France, pour signer cette fois la version loupériquoise de la charte d'amitié. Le maire de Rivière-du-Loup, Mario Bastille, et le maire adjoint délégué à la culture de Périgueux, Rodolphe Delcros, ont paraphé le jumelage unissant désormais nos deux villes, en présence de nombreux dignitaires, dont le Consul général de France à Québec.

Composée de 11 personnes, la délégation périgourdine comprenait des représentants des milieux municipal, économique, institutionnel, patrimonial et touristique. Ils ont profité de leur passage pour rencontrer une douzaine d'organisations, dont la Chambre de commerce, le Centre local de développement, Tourisme Rivière-du-Loup, le Pavillon-de-l'Avenir, des services municipaux, des entreprises, etc. Les visiteurs ont également pu découvrir nos parcs et bâtiments emblématiques, apprécier nos couchers de soleil et effectuer une sortie sur le fleuve.



Les représentants ont profité de leur passage pour rencontrer une douzaine d'organisations, d'entreprises et d'institutions.

Ce sont maintenant les associations citoyennes, tant en France que de ce côté de l'Atlantique, qui portent la suite de cette profitable expérience pouvant se traduire en partenariats, échanges ou coopération dans divers domaines.

Envie de faire partie de l'aventure avec nos cousins français? Devenez membre de l'Association Rivière-du-Loup - Périgueux : 418 894-2335 ou ville@villeRDL.ca (nous ferons suivre votre courriel).

D'asphalte et d'eau fraîche

Y a-t-il un sentiment plus agréable qu'être en amour? Ah si! Prendre le volant de son auto ou enfourcher sa bécane et rouler sur le bitume neuf. Une vraie sensation de liberté!

Certains trouvent que les rues de Rivière-du-Loup manquent d'amour. À cela nous répondons... qu'ils n'ont pas tout à fait tort. Le portrait est somme toute positif : la plupart des rues de Rivière-du-Loup sont en bon état. Mais il n'est pas faux de dire que la Ville est en pleine opération de rattrapage en matière de resurfacement de la voie publique. Mais comme ça coûte cher, même très cher, il faut absolument planifier et prioriser certains tronçons plutôt que d'autres. Et ça n'a rien à voir avec qui paye le plus de taxes.



Pour les récents travaux sur le boulevard Armand-Thériault, la solution retenue était la plus durable et la plus économique, bien que le résultat final – on en convient – ne soit pas des plus esthétiques.

Il y a trois cas de figure où la Ville refait de l'asphalte. Le premier, le rapiéçage manuel, permet de combler temporairement les crevasses et les nids-de-poule. Les récents travaux sur le boulevard Armand-Thériault font partie de cette catégorie. Dans ce cas précis, la solution retenue était la plus durable et la plus économique, bien que le résultat final – on en convient – ne soit pas des plus esthétiques. Par ailleurs, la couche d'asphalte ajoutée, plus généreuse à certains endroits, permet d'éloigner l'eau des fissures et donc d'éviter une dégradation trop rapide.

Le deuxième cas de figure, c'est lorsque l'on refait le pavage de tronçons de rues complets, comme sur le boulevard Cartier ou la rue Joly cet été, en plus d'une douzaine d'autres. Ce sont 2,5 M\$ qui ont été investis de cette façon en 2025.

Enfin, le dernier exemple, c'est lorsqu'on ouvre une rue au complet, par exemple Saint-André et Laval en 2024. On refait alors tout ce qu'il y a en dessous (aqueduc et égouts) puis, au moment de refermer, tout ce qu'il y a au-dessus, dont la fameuse couche goudronnée qui nous rend si heureux lorsqu'on peut enfin y circuler après le retrait des cônes orange.

Une nouvelle rue au nom d'une grande dame

La constellation autour de l'école de la Grande-Ourse continue de s'agrandir. Oui, oui, une nouvelle rue a été ouverte ce mois-ci dans le secteur des Plateaux.

À la suite d'une recommandation du Comité de toponymie, entérinée par le conseil municipal, cette rue résidentielle en plein développement porte désormais le nom d'Euphémie Chouinard. (Et non, ce n'est pas Eugénie Bouchard — même si le nom peut prêter à confusion!)

Née le 8 octobre 1861, Euphémie Chouinard grandit dans le secteur qu'on connaît aujourd'hui sous le nom du Vieux Saint-Patrice. Fille d'un couple de cultivateurs qui tient le seul hôtel du coin, elle suit leurs traces en acquérant une terre avec son mari Joseph Lebel.

Mère de 17 enfants — dont onze atteindront l'âge adulte —, elle consacre une grande partie de son temps à tricoter, à coudre ou à réparer des vêtements. Son mari, pour sa part, s'occupe de la ferme, des champs et des animaux, en plus de s'impliquer dans la Société d'agriculture du comté de Rivière-du-Loup. Femme d'avant-garde, elle encourage ses filles à parfaire leur éducation — un choix audacieux à une époque où cela était souvent jugé superflu. Elle les envoie au couvent des Sœurs du Bon-Pasteur, à Fraserville.



En 1929, Euphémie et Joseph vendent leur terre et déménagent en ville dans une élégante demeure d'inspiration victorienne sur la rue Fraser. C'est là qu'elle vivra jusqu'à son décès, en octobre 1944.

La Ville a choisi d'inscrire son nom sur sa carte pour souligner son rôle dans la fondation du Cercle de Fermières de Rivière-du-Loup. Tout comme de nombreuses artisanes de la région, Euphémie Chouinard a contribué à améliorer la vie des femmes et des familles, tout en préservant et transmettant un riche patrimoine culturel immatériel.



Cette dénomination rend également hommage à l'importance de cet organisme centenaire, qui a marqué des générations de femmes dans notre communauté.

Dire qu'elle a été une figure féminine marquante dans notre histoire, c'est presque... un euphémisme!

Stationnement de nuit

Du 15 novembre au 15 avril inclusivement, le stationnement en bordure de rue est **interdit** sur le territoire de la ville, **de 23 h à 7 h**. Il est toutefois permis lorsqu'aucune opération de déneigement n'est prévue pendant la nuit.

Pour savoir si une opération de déneigement est planifiée au cours de la nuit prochaine, informez-vous à compter de 18 h par l'un des moyens suivants :

- Sur notre site web, où une alerte rouge apparaîtra en page d'accueil;
- Par téléphone, au 418 867-6717;
- Par courriel, en vous inscrivant à notre système d'alertes sur le **Portail citoyen**.



Vous avez des commissions à faire dans le quartier ouest et aurez quelques grosses boîtes à rapporter, trop lourdes pour votre vélo? Vous avez envie d'aller faire le tour de la Pointe, mais c'est plutôt long à pied à partir du centre-ville?

Bonne nouvelle! Vous pouvez maintenant emprunter le nouveau véhicule électrique de la flotte municipale pour vos déplacements à l'intérieur des limites de la ville et dans les municipalités environnantes.

Vous avez peut-être déjà aperçu le rutilant Chevrolet Equinox blanc, avec des éclaircs verts sur les flancs, dans les rues de la ville. Les employés le conduisent depuis quelques mois déjà dans le cadre de leur travail.

Il est maintenant aussi disponible en libre-service pour les citoyens, en dehors des heures de bureau. On souhaite ainsi optimiser son utilisation et favoriser la mobilité durable.



COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- Inscrivez-vous par le formulaire en ligne à VilleRDL.ca/autopartage. Vous devrez fournir quelques documents, comme votre dossier de conduite et de sinistre automobile.
- Une fois votre inscription acceptée, réservez le véhicule selon les plages horaires disponibles.
- Le moment venu, retrouvez la voiture dans le stationnement arrière de l'hôtel de ville et déverrouillez-la avec votre téléphone.

C'est aussi simple que ça!

QUELLES SONT LES PLAGES DISPONIBLES À LA RÉSERVATION?

- Du lundi au vendredi, de 16 h 30 à minuit
- La fin de semaine, de 5 h à minuit
- Les jours fériés, de 5 h à minuit

COMBIEN ÇA COÛTE?

Le taux de base est fixé à 7,20 \$/h + 0,20 \$/km, jusqu'à concurrence de 130 \$ par jour (plus taxes).

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ?

- Avoir 19 ans et plus
- Détenir un permis de conduire de classe 5
- Répondre aux autres critères définis dans les *Conditions d'utilisation des véhicules d'autopartage*

ET LA RECHARGE?

Le service est conçu pour les petites distances. Le véhicule devrait être suffisamment chargé pour vous amener du point A au point B. Mais si vous devez arrêter à une borne électrique en chemin, les frais seront... à votre charge!

Petit conseil : Avant de partir, ouvrez un compte sur un réseau de bornes électriques comme FLO ou Circuit électrique et planifiez votre trajet. Vous éviterez de vous retrouver la pile à plat et le bec à l'eau.

Nous répondrons à toutes vos questions, avec plaisir.

Écrivez-nous à autopartage@VilleRDL.ca ou appelez-nous au 418 867-6700.

Deux vétérans tournent la page

Deux figures bien connues des citoyens tirent leur révérence cet automne. Après plusieurs années de loyaux services, **Sylvie Michaud**, bibliothécaire responsable, referme ses livres, tandis que **Marc-Émile Dionne**, gestionnaire aux programmes et équipements sportifs, accroche ses patins. Une retraite synchronisée pour deux piliers municipaux qui remettent les clés de deux de nos plus importantes infrastructures récréatives.



Après avoir tourné ses premières pages professionnelles dans la métropole — à la bibliothèque de santé de l'Université de Montréal notamment —, **Sylvie Michaud** est revenue dans la région à l'été 2008 pour prendre les commandes de la bibliothèque Françoise-Bédard. Dès son arrivée sur la rue du Rocher, un projet d'agrandissement et de réaménagement était dans l'air.

Au terme d'une décennie d'études, de recherche de financement et de planification, le chantier de longue haleine qu'elle a piloté s'est concrétisé. L'inauguration des espaces transformés, en décembre 2022, est sans hésitation le point culminant de sa carrière. « J'ai versé une larme quand j'ai su qu'on avait obtenu la subvention qui nous permettrait d'aller de l'avant. C'est le rêve de tout bibliothécaire de participer à une construction ou une rénovation majeure. »



« Je l'aime d'amour, la bibliothèque! » confie la bachelière en biologie, qui s'ennuiera des interactions enrichissantes avec son équipe.

Durant sa retraite, elle veut continuer à être utile, par le bénévolat, tout en poursuivant ses grandes expéditions en canot et à vélo. Toujours avec sa liseuse dans le sac à dos!

Marc-Émile Dionne a intégré le Service loisirs, culture et communautaire le 17 mars 2003 : « C'était mon emploi de rêve! Ma flamme est encore aussi vive qu'à mes débuts! » assure-t-il. Personne ne le contredira. Tous les utilisateurs du Centre Premier Tech connaissent sa passion et sa disponibilité, tout comme sa voix étouffée reconnaissable parmi mille. Depuis plus de vingt ans, il a veillé à la gestion des activités sportives avec un engagement indéfectible. « J'aime le sport, j'aime que tout le monde soit heureux et j'aime que la Ville paraisse bien. Alors, j'ai toujours fait tout pour que ça fonctionne... quitte à travailler un peu plus tard le soir et la fin de semaine! »

Joueur de badminton, de *deck hockey* et de balle-molle, le bachelier en éducation physique place la construction du Centre Premier Tech en 2005 au sommet de son palmarès de fierté. « Construire un aréna, ça n'arrive qu'une fois dans une vie! » Sous sa gouverne, de nombreuses installations sportives et parcs de la ville ont aussi subi des transformations majeures.



Il compte maintenant profiter pleinement de son temps libre : motoneige, camping et... bénévolat dans le sport. Il y a fort à parier qu'on entendra souvent sa voix résonner dans les gradins les soirs de matchs!



1^{er} novembre

2 novembre

2 novembre

15 novembre

22 novembre

4 décembre

15 décembre



Parcours d'énigmes au centre-ville pour l'Halloween

Élections municipales

Début de la collecte des feuilles mortes

Début de la période d'interdiction du stationnement de nuit

Transport collectif gratuit

Dernier versement des taxes municipales

Présentation du budget 2026 en séance extraordinaire du conseil



Pour ne rien manquer, consultez le VilleRDL.ca



PRODUCTION

Publié par la Ville de Rivière-du-Loup en octobre 2025

978-2-924095-79-9 (imprimé)

978-2-924095-80-5 (pdf)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

POUR NOUS JOINDRE

Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6700 • ville@VilleRDL.ca
VilleRDL.ca



Rivière-du-Loup,
leader en développement durable!

Ce bulletin est publié sur du papier fait à 100 % de fibres postconsommation.